



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du bureau du conseil d'administration

Séance du 19 septembre 2023

Président de séance : Monsieur Gérard MANFREDI,

Membres présents : Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Absents excusés : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 23-B43 - MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

En application de la délibération du conseil d'administration du SDIS des Alpes-Maritimes N° 21-22 du 16 septembre 2021, il vous est demandé, de bien vouloir autoriser le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière :

- à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-après,

Les valeurs des devis quantitatifs estimatifs (D.Q.E.), des décompositions du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de ces affaires figurent dans une annexe distincte, jointe au présent rapport, qui sera, comme votre délibération, transmise au contrôle de légalité. Toutefois, ces valeurs ne pourront être rendues publiques qu'après l'expiration du délai de remise des offres correspondant à chacune de ces affaires. Sur cette base, les crédits budgétaires correspondants aux consultations font l'objet d'une réservation sur le budget du S.D.I.S. des Alpes-Maritimes (crédits budgétaires alloués au marché). Sauf déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ou déclaration définitive d'infructuosité, si l'attribution des marchés issus de ces procédures aboutit au-delà de l'exercice en cours, du fait de la présente autorisation, les crédits nécessaires seront réinscrits sur l'exercice suivant, afin de permettre leur notification dans le respect des délais de validité des offres. Ces montants fixent les limites acceptables des offres pour le classement. Elles incluent une marge de tolérance prudentielle au-delà de laquelle, sauf si l'enveloppe financière globale de l'affaire le permet, les offres seront déclarées inacceptables.

Titre : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : 7 lots

Lot 1 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie de Cagnes

Lot 2 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie d'Antibes

Lot 3 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie de Cannes

Lot 4 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie de Grasse

Lot 5 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie de Nice

Lot 6 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie du Pays Mentonnais

Lot 7 : Prestations de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments du secteur Compagnie du Pays Niçois

Titre : Fourniture de pièces détachées pour les véhicules du parc du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : 2 lots

Lot 1 : Fourniture de pièces détachées pour véhicules légers

Lot 2 : Fourniture de pièces détachées pour véhicules poids-lourds

Titre : Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le type de contrat d'exploitation et de maintenance CVC des bâtiments du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : Lot unique

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Pégomas

Procédure : Concours restreint de Maitrise d'œuvre

Prime pour les candidats

A l'issue de la consultation, tous les candidatures ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **17 500,00 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Saint-Martin-Vésubie

Procédure : Concours restreint de Maitrise d'œuvre

Prime pour les candidats

A l'issue de la consultation, tous les candidatures ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **19 000,00 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Castagniers

Procédure : Concours restreint de Maitrise d'œuvre

Prime pour les candidats

À l'issue de la consultation, tous les candidatures ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **12 000,00 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre d'incendie et de secours sur la commune de Cannes (CIS Cannes Pastour)

Procédure : Concours restreint de Maitrise d'œuvre

Prime pour les candidats

A l'issue de la consultation, tous les candidatures ayant remis des prestations répondant au règlement de concours bénéficieront d'une prime d'un montant de **22 000,00 € HT** selon les modalités suivantes :

- Dossier complet et conforme : prime versée en totalité ;
- Dossier incomplet ne permettant pas au jury de prendre en considération la prestation : aucune prime versée
- Dossier non conforme ne permettant pas de déposer et obtenir un permis de construire sans remettre en cause le parti architectural proposé (non-respect des règles d'urbanisme en particulier) : prime réduite ou nulle selon avis du jury.

Titre : Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS des Alpes-Maritimes

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : Lot unique

Groupement des Affaires Financières, Juridiques et de la Commande Publique
--

Titre : Prestation de placement et de gestion d'un programme d'assurances

Procédure : Appel d'Offre Ouvert

Allotissement : 6 lots

Lot n° 1 : Assurance « Dommages aux biens »

Lot n° 2 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes »

Lot n° 3 : Assurance « Responsabilité civile »

Lot n° 4 : Assurance « Risque statutaire SPP/PATS »

Lot n° 5 : Assurance « Protection sociale SPV »

Lot n° 6 : Assurance « Protection juridique »

Modification de la délibération 23-B12 du 21 mars 2023 pour les montants estimés des lots 1 à 6.

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

-d'autoriser :

- M. le président du conseil d'administration, ainsi que les délégataires de signature en la matière, à lancer ou mener à terme les procédures formalisées de passation pour les affaires décrites ci-dessus,
- la modification de la délibération 23-B12 du 21 mars 2023 pour les montants estimés des lots 1 à 6.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY